

traverse qui s'y rattache ; d'un levier coulé actionné par cette traverse ; — d'un mécanisme additionneur , d'un dispositif de transfert destiné à ce mécanisme ; d'un pignon servant à actionner ce dispositif de transfert , d'un arbre à gorge sur lequel est monté le dit pignon ; et des dispositifs réglés par le levier de commande pour faire tourner l'arbre et le pignon quand le levier coulé et le dit pignon retournent à leur position normale , ainsi que décrit .

39° La combinaison avec un mécanisme additionneur ; d'un dispositif de transfert , et d'appareils servant à actionner ce dernier , ces appareils fonctionnant le long du mécanisme additionneur et étant en position active en ne se mouvant que dans un sens , ainsi que décrit . —

40° La combinaison avec un mécanisme additionneur , d'un dispositif de transfert ; d'un levier de commande , et de relations entre le dispositif de transfert et le levier , pour repousser le dit dispositif hors de sa position active , par rapport au mécanisme additionneur , quand le levier est mû dans un sens , ainsi que décrit .

41° La combinaison avec un mécanisme additionneur ; d'un dispositif de transfert qui est adapté de façon à passer le long de ce mécanisme ; d'un levier de commande , et d'appareils réglés par ce levier pour rendre inactif le dispositif de transfert ; ces appareils mettant aussi ce dispositif en réaction inadive par rapport au mécanisme additionneur ; le levier de commande accumulant la force nécessaire à l'action du dit dispositif de transfert , quand il est en position active par rapport au mécanisme additionneur , comme décrit .

42° La combinaison avec un mécanisme additionneur ; d'un dispositif de transfert comprenant un pignon monté sur un arbre à gorge ; d'un châssis oscillant dans lequel cet arbre est monté ; d'un levier de commande ; de dispositifs servant à faire tourner ce pignon et à le faire mouvoir en sens longitudinal par rapport à l'arbre à gorge , et de relations entre le levier de commande et le châssis oscillant , pour actionner ce levier quand le levier est dans l'une de ses positions , ainsi que décrit .

43° La combinaison avec un mécanisme additionneur , d'un

dispositif de transfert comprenant un pignon qui fonctionne au long d'un arbre à gorge ; d'un châssis oscillant dans lequel cet arbre est monté ; d'un levier de Commande ; d'une barre à glissement adaptée de manière à pulser l'action du levier de commande ; d'un arbre oscillant actionné par la dite barre à glissement ; d'une relation à bielle entre cet arbre oscillant et le châssis de même effet ; et de dispositifs réglés par le pignon mobile pour actionner le dit arbre oscillant, en vue de repousser le pignon hors de relation active avec le mécanisme additionnel, ainsi que décrit.

44° La combinaison avec un levier de commande, d'une barre à glissement adaptée de manière à être actionnée par suite du mouvement du dit levier, d'un ressort se rattachant à cette barre ; d'un arbre oscillant disposé pour être actionné par le mouvement de la dite barre ; d'un bras denté portant sur cet arbre ; d'un châssis oscillant ; d'une relation à bielle entre ce châssis et l'arbre oscillant, de façon que lorsque cet arbre est actionné par la barre à glissement, la dite bielle est menée au delà du centre mort ; d'un mécanisme additionnel ; d'un dispositif de transfert comportant un arbre à gorge monté dans le châssis, et d'un pignon adapté pour fonctionner le long de cet arbre et coopérer avec le bras denté de l'arbre oscillant, pour amener l'abaissement du châssis, ainsi que décrit.

45° La combinaison avec des séries de touches indépendamment mobiles ; de porte-cremaillères dont l'un est commun à une série de touches ; d'une série de segments d'impression indépendamment mobiles se rattachant à leur porte-cremaillère respectif qui les actionnent ; d'un mécanisme additionnel Comportant des roues indépendamment mobiles qui s'engagent avec les porte-cremaillères, ces parties étant disposées de manière que lorsque la touche d'une série est actionnée, elle fasse mouvoir d'une façon initiale le porte-cremaillère pour en mettre le segment d'impression en position soulevé, et des dispositifs devant à faire engager le porte-cremaillère actionné d'une manière initiale avec la roue additionnelle et remettre ce porte-cremaillère

et le segment d'impression dans leurs positions normales, cette remise en position normale actionnant le mécanisme additionneur, ainsi que décrit.

46° La combinaison avec des segments d'impression portant des types sur leurs périphéries ; de sections articulées et montées sur ces segments, ces sections portant aussi des types, ainsi que décrit.

47° La combinaison avec des segments d'impression portant des types sur leurs périphéries ; de sections articulées et montées sur ces segments ; et de dispositifs servant à actionner les dites sections en vertu du mouvement du segment d'impression, de façon qu'un type indiquant zéro soit envoyé en ligne d'impression à la droite de tout segment actionné, ainsi que décrit.

48° La combinaison de segments d'impression portant des types sur leurs périphéries ; d'une section articulée portant un type indiquant zéro, ce dernier type étant normalement hors de la ligne d'impression, et des dispositifs pour envoyer tous les types indiquant zéro en ligne d'impression, à la droite de tout segment actionné, ainsi que décrit.

49° La combinaison avec des segments d'impression, de sections articulées portant des types indiquant zéro ; et d'oreilles ménagées sur les extrémités de ces sections articulées, lesquelles se prolongent sur la section adjacente voisine, ainsi que décrit.

50° La combinaison avec des segments d'impression ; de sections articulées portant des types indiquant zéro qui reposent normalement sur un support, les bras postérieurs de ces sections étant courbés de manière que lorsque les segments sont actionnés, les bras agissent d'un côté du dit support, ainsi que décrit.

51° La combinaison avec des segments d'impression ; de sections articulées portant des types indiquant zéro, les bras postérieurs de ces sections portant normalement sur un support qui les force de bas en haut, lorsqu'un segment est actionné, et d'une saillie latérale ménagée sur chacun de ces bras et au moyen

de laquelle, quand un des segments est actionné, le bras qui y porte est élevé et élève, à son tour, vers la droite, les autres bras articulés, ainsi que décrit

52° La combinaison avec des segments d'impression ; de sections qui y sont articulées et portent des types indiquant zéro, les portions postérieures de ces sections étant formées comme des bras courbes dont les faces intérieures sont toutes décrites à partir d'un arc de cercle dont l'axe du segment est le centre, les faces extérieures de ces bras étant aussi décrites à partir du même centre, de telle sorte que les faces extérieures courbes de ces bras à partir d'un cercle ayant l'axe du segment à son centre lorsque les bras sont élevés, en permettant ainsi à des segments d'impression quelconques, à droite du segment actionné en premier lieu, d'être également actionnés sans déranger la position des bras, ainsi que décrit.

53° La combinaison avec un levier de commande, d'une glissière qui y est rattachée, d'un cliquet articulé, sur cette glissière pour actionner le marteau à types ; d'un bras porte cliquet ; d'un cliquet monté sur ce bras ; d'une roue à rochet ; d'un rouleau d'alimentation joignant à cette roue à rochet, et d'une oreille ménagée sur la dite glissière pour actionner le bras porte cliquet, de sorte que, lorsque le marteau à types a frappé son coup, la dite oreille frappe à son tour sur le bras porte cliquet et effectue l'alimentation de papier, ainsi que décrit.

54° La combinaison avec une série de types d'impression montés sur des segments groupés ensemble ; d'un marteau à types monté d'une manière stationnaire par rapport à ces types, des dispositifs pour faire mouvoir les segments de manière qu'ils présentent des types différents sous le marteau, d'un arbre oscillant à encoches sur lequel le dit marteau est monté ; d'un châssis porte-papier monté à glissement sur cet arbre, et d'un loquet disposé sur ce châssis pour s'engager dans les encoches de l'arbre, de façon que le châssis soit latéralement réglable, par rapport au marteau à types, ainsi que décrit.

55° La combinaison avec un arbre oscillant à encoches ; d'un marteau à type monté sur cet arbre ; d'un châssis également monté sur le dit arbre, et d'un ressort disposé sur ce châssis et adapté de manière à prendre dans les encoches de l'arbre oscillant pour maintenir le châssis en position négée, ainsi que décrit.

56° La combinaison avec un mécanisme additionneur ; de roues à came, de segments d'impression, et de dispositifs coopérant avec ces roues pour déterminer la position des segments d'impression quand on veut imprimer la somme totale dans le mécanisme additionneur, ainsi que décrit.

57° La combinaison avec un mécanisme additionneur composé de roues indépendamment actionnées ; de roues à came jointes à ces roues additionnelles ; de segments d'impression ; et de dispositifs coopérant avec les roues à came et les segments d'impression, pour aligner les types sur ces dernières de manière à ce qu'ils correspondent avec le montant contenu dans le mécanisme additionneur, ainsi que décrit.

58° La combinaison avec un mécanisme additionneur composé de roues indépendamment actionnées ; de roues à came adjointes à ces roues additionnelles ; de segments d'impression, et de barres d'arrêt qui sont adaptées de manière à buter contre ces roues à came, pour déterminer la position des segments d'impression, ainsi que décrit.

59° La combinaison avec un mécanisme additionneur, de roues à came portant sur ce mécanisme ; de barres d'arrêt adaptées de manière à buter contre ces roues à came ; d'un épaulement ménagé sur chaque barre, et de segments d'impression pourvus de goupilles disposées de façon à coopérer avec les dits épaulements, ainsi que décrit.

60° La combinaison avec le clavier, d'un mécanisme additionneur ; de porte-crémaillères ; d'une touche à totaux qui est adaptée de façon à dégager tous ces porte-crémaillères ; des segments d'impression rattachés à ces derniers ; et de barres d'arrêt adaptées de façon à s'engager avec les segments d'impression et à être forcées à presser contre les roues à came, quand la roue à total est actionnée, pour déterminer la position des segments d'impression, ainsi que décrit.

61° La combinaison avec le clavier ; de porte-crémaillères réglés par ce dernier ; de segments d'impression rattachés à ces porte-crémaillères ; d'un mécanisme additionnel contenant des roues à cannes ; des barres d'arrêt adaptées de manière à être forcées de presser contre ces roues à cannes, lorsque les segments d'impression sont actionnés ; de ressorts permettant à maintenir normalement ces barres d'arrêt éloignées des roues à cannes, et d'une touche à totaux pour dégager tous les porte-crémaillères et envoyer les barres d'arrêt qui coopèrent avec les roues à cannes, en position souple pour être engagées par les segments d'impression, ainsi que décrit .

62° La combinaison avec une touche à totaux, d'une traverse qui y est rattachée, de porte-crémaillères auxquels se rattachent les segments d'impression ; de pièces flexibles destinées à ces porte-crémaillères et adaptées de manière à être envoyées, quand la touche à totaux est actionnée, pour dégager tous les porte-crémaillères, d'un châssis oscillant portant des barres d'arrêt et étant aussi actionné de façon à faire engager ces barres avec les segments d'impression quand la touche à totaux est actionnée ; d'un mécanisme additionnel de segments d'impression, et de roues à cannes dans le mécanisme additionnel, au moyen desquelles les barres d'arrêt coopèrent dès qu'elles sont engagées par les segments d'impression, ainsi que décrit -

63° La combinaison avec des porte-crémaillères, de ressorts forcant ces derniers à avancer, d'un mécanisme additionnel de roues à cannes dans ce mécanisme, de segments d'impression ; de barres d'arrêt qui sont adaptées de manière à s'engager avec les segments d'impression et à être forcées de presser contre les roues à cannes, et de ressorts exerçant une tension de nature à éloigner les barres d'arrêt des roues à cannes, les ressorts de porte-crémaillères étant des ressorts principaux par lesquels les ressorts des barres d'arrêt sont comprimés, ainsi que décrit .

64° La combinaison avec le clavier d'une machine à calculer, du levier de commande ; et d'un dispositif qui est adapté de manière à être actionné dès que les touches sont abaissées, pour retenir les touches dans cette position, jusqu'à ce que deux ou un plus grand nombre d'opérations du levier de commande aient été accomplies, ainsi que décrit .

11/12/1844
11/12/1844

65° La combinaison avec le clavier d'une machine à calculer ; d'un secteur à encoches ; d'un levier ayant une détente flexible pour coopérer avec les encoches du secteur ; de dispositifs portant sur le levier pour maintenir les touches abaissées, et d'une poignée de commande pour actionner le levier à chaque opération de la dite poignée, ainsi que décrit .

66° La combinaison avec le clavier d'une machine à calculer ; d'un secteur à encoches d'un levier coopérant avec ce secteur ; d'une barre de retenue portant sur ce levier pour coopérer avec les doigts de retenue du clavier, d'un porte-crémaillère monté sur le dit levier, d'un cliquet s'engageant dans ce porte-crémaillère et d'un levier de commande pour faire mouvoir le cliquet à chaque opération, ainsi que décrit .

67° La combinaison avec le clavier d'une machine à calculer, dans lequel sont compris des doigts de retenue ; d'une barre de retenue qui coopère avec ces doigts dans le clavier ; d'une poignée de commande, et d'un mécanisme rattaché entre cette barre et la poignée de commande ; de façon qu'à chaque opération de la dite poignée, la barre est actionnée d'un degré, le dernier pas ou degré dégageant les doigts de retenue et permettant aux touches de s'élever de leur position abaissée, ainsi que décrit .

68° La combinaison avec les porte-touches ; de doigts de retenue portant sur ces derniers ; d'une barre de retenue qui est adaptée de manière à coopérer avec ces doigts ; d'un levier servant à faire engager cette barre avec les doigts et à l'en dégager ; d'une poignée de commande ; et de dispositifs actionnés par cette poignée pour transmettre un mouvement gradué à la barre de retenue, jusqu'à ce qu'elle ait dégagé les doigts de retenue des porte-touches, ainsi que décrit .

69° La combinaison avec les porte-touches ; de doigts de retenue portant sur ces derniers ; d'une barre de retenue ; d'un levier auquel cette barre est rattachée d'un porte-crémaillère également rattaché au dit levier ; d'un cliquet adapté de façon à coopérer avec ce porte-crémaillère ; d'un levier porte-cliquet, et d'une poignée de commande qui actionne le levier dans certaines de ses positions, ainsi que décrit .

70° Un porte-touche pour machines à calculer, lequel est disposé pour être articulé à l'une de ses extrémités ; d'un évidement formant un atter, et d'un doigt fournant la paroi inférieure de cet évidement, ainsi que décrit .

71° La combinaison avec des segments d'impression portant des

10

types sur leur périphérie, de sections portant des types et étant articulées à ces segments, les types sur ces sections, occupant normalement une position à une certaine distance des types des segments, en ménageant ainsi un espace entre les deux ; et un marteau à types disposé de manière à frapper dans cet espace quand les segments d'impression et les sections porte-types qui s'y rattachent sont en position normale, ainsi que décrit.

72° La combinaison avec des segments d'impression portant des types sur leur périphérie, de sections porte-types articulées à ces segments, les types de ces sections occupant normalement une position à une certaine distance des types des segments en ménageant ainsi un espace entre les deux, d'un marteau à types disposé de manière à frapper dans cet espace quand les segments d'impression et les sections porte-types qui s'y rattachent sont en position normale ; d'un mécanisme pour faire mouvoir ces segments de manière qu'ils présentent des types dans la voie ou chemin du marteau ; et des dispositifs pour faire mouvoir tous les segments articulés à droite d'un segment actionné, en vue de remplir l'espace mentionné, de façon que les dites sections articulées présentent leurs types au marteau et fassent une ligne d'impression dans laquelle sont compris les types des segments actionnés ; le tout, ainsi que décrit et représenté et pour le but spécifié !

Par procuration de M^e Hiett.

Paris, le 20 Avril 1897.

Il peut être annexé au Bureau d'Invention et d'Exposition
jus le 20 Avril 1897
par M. Hiett

Paris, le 6 avril 1897
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Pour le Ministère et par délégation :

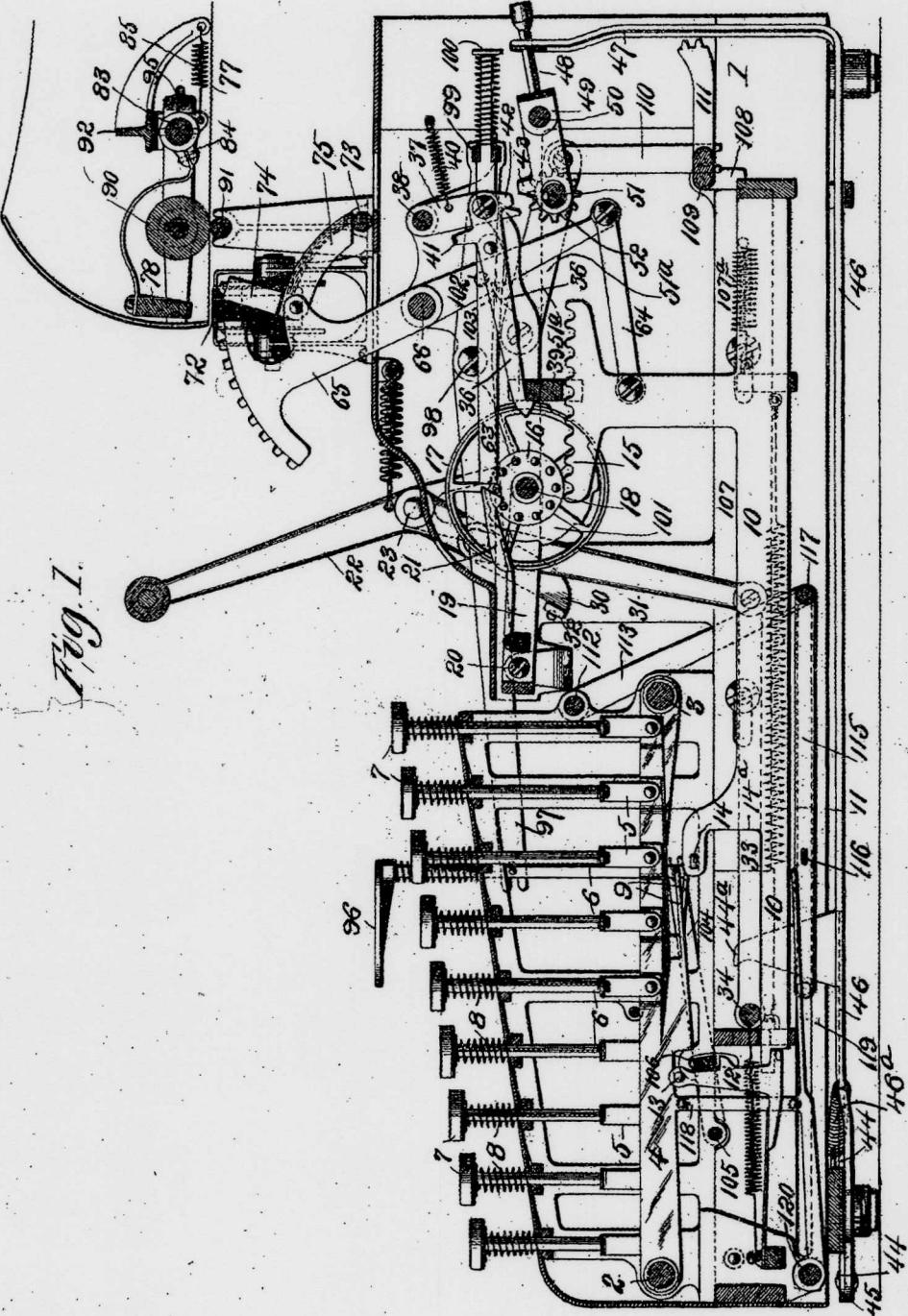
Le Chef du Bureau
de la Propriété industrielle

J. Dastremy

Dix-neuf robes

J. Dastremy

41



Par préparation de M. Holt
Paris, le 20 avril 1974.

Chassanoff.

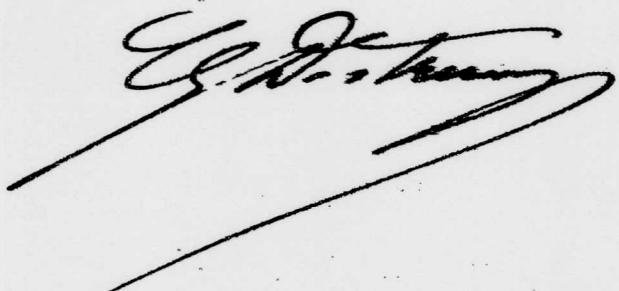
266.138

42

Il peut être annexé au brevet de quinze ans
 pris le 20 Avril 1897
 par M. Hatt
 Paris, le 6 Janvier 1897
 Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
 Pour le Ministre et par députation.

Le Chef du Bureau

de la Propriété Industrielle



260.188

44

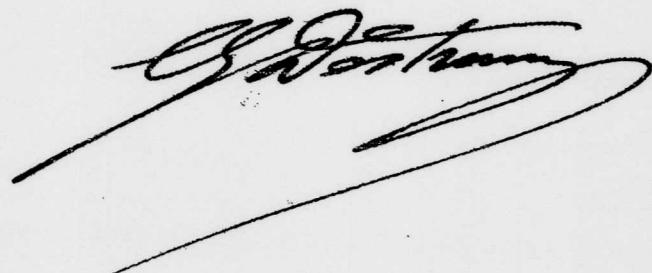
Il peut être annexé au brevet déposé aux
puis le 20 Avril 1897
par M. Giffret

Paris, le 6 Avenue 1897

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

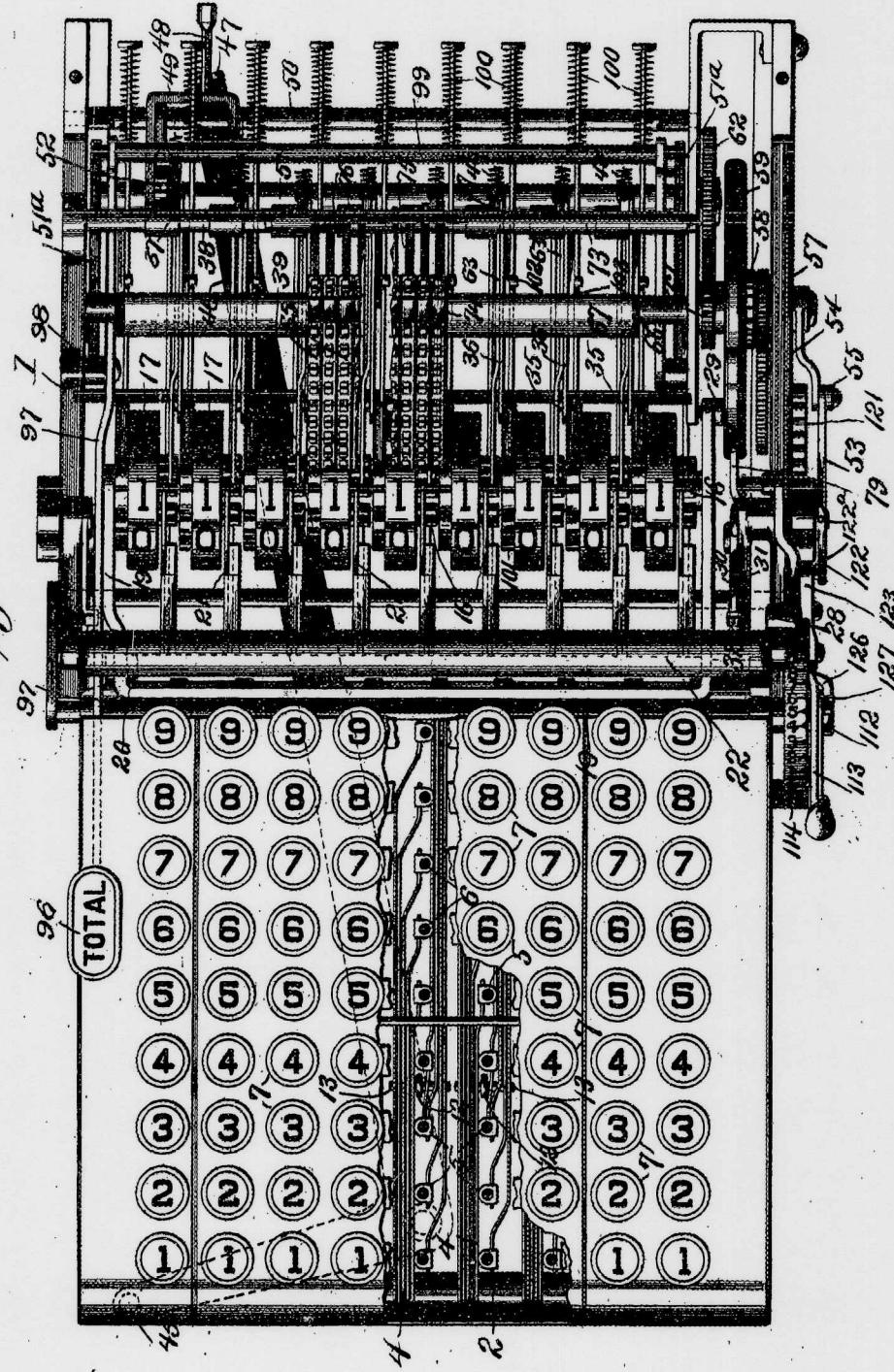
Pour le Ministre ou par dérogation.

Le Chef du Bureau
de la Propriété Industrielle



45
Lust
ORIGINAL

Fig. 3.



Par provisoire de M. Hirsch
Paris, le 20 Avril 1897
J. Passavant.

266.188

46

Il pour être envoi au Bureau de guerre
pris le 20 Avril 1897
par M. Offret

Paris, le 6 Janvier 1897

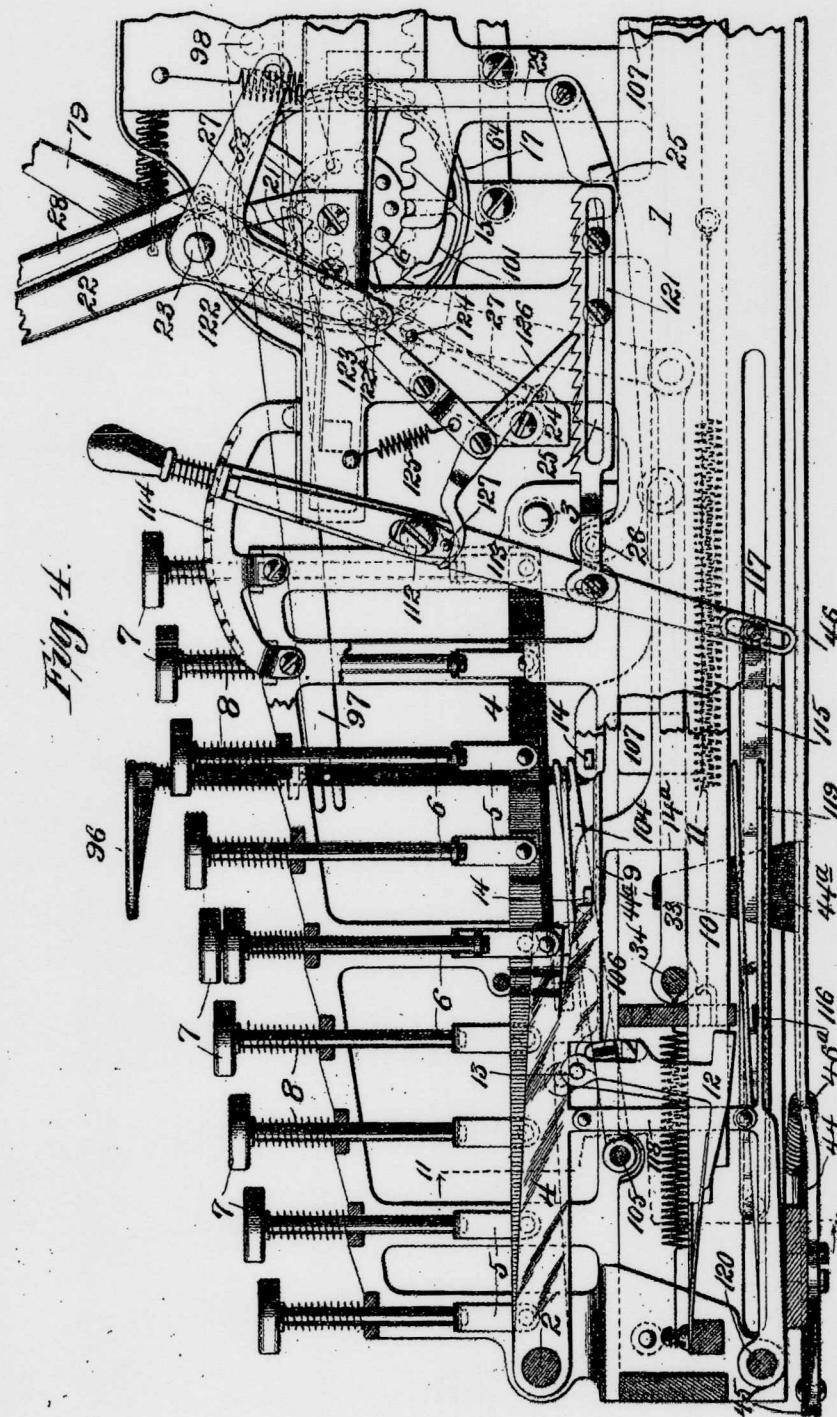
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Pour le Ministre et par dérogation.

Le Chef du Bureau
de la Propriété industrielle


G. Gaston

Hatt
ORIGINAL



Par préparation de M^r Bielett
Paris, le 20 avril 1897
Chamant

PIÈCE VARIABLE

266.138

W8

Il fait l'objet d'un brevet déposé au
plus tôt le 20. Avril 1867
par M. Griffitt
le 6. Juin 1867

Le brevet est déposé à la Cour des Indemnités

Brevet déposé et par déclaration

Le 20. Avril 1867

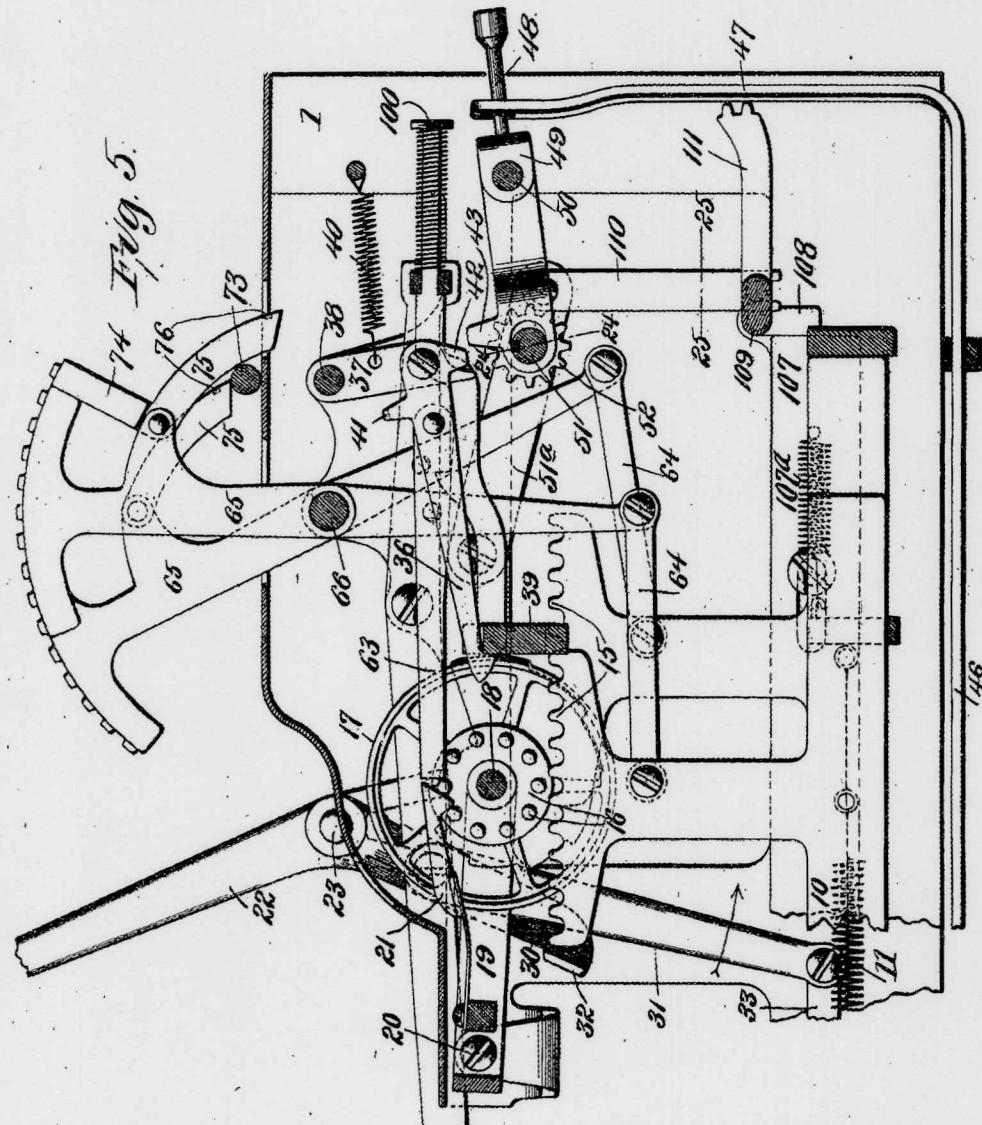
de la Propriété Industrielle



69

AL

Par procuration de M^r Scott
Paris, le 20 Juillet
Phasorant.



266.123

6

En force des années un Brevet d'invention
 pris le 20 Avril 1847
 par M. Afflett
 Paris, le 6 avril 1867
 Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
 Pour le Ministre et par délégation.

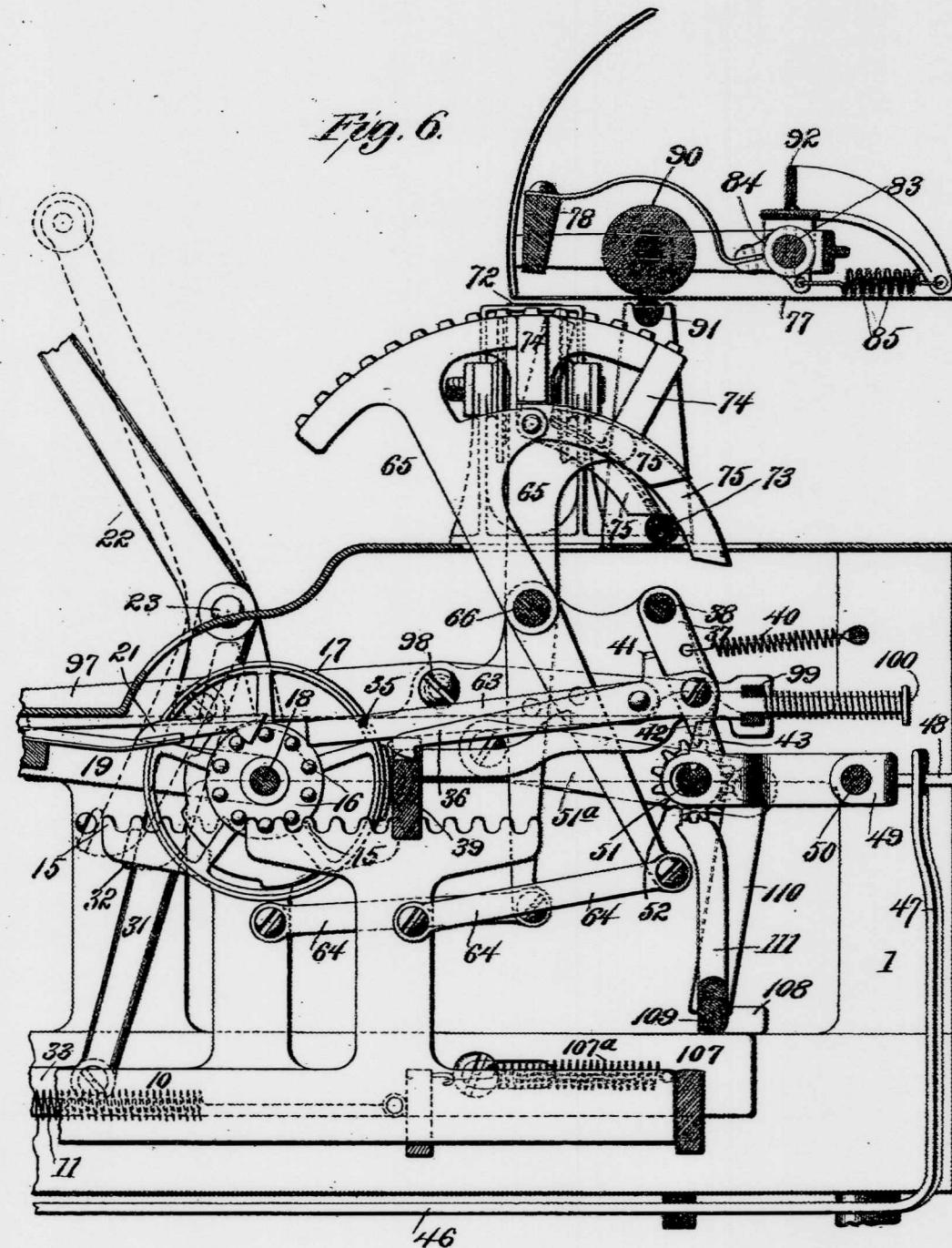
Le Chef du Bureau
 de la Propriété industrielle



ov
Bielt
ORIGINAL

51

Fig. 6.



Pat. provisoire n° 33 12 Bielt
Paris, le 20 April 1897

Chassonat.

266.138

52

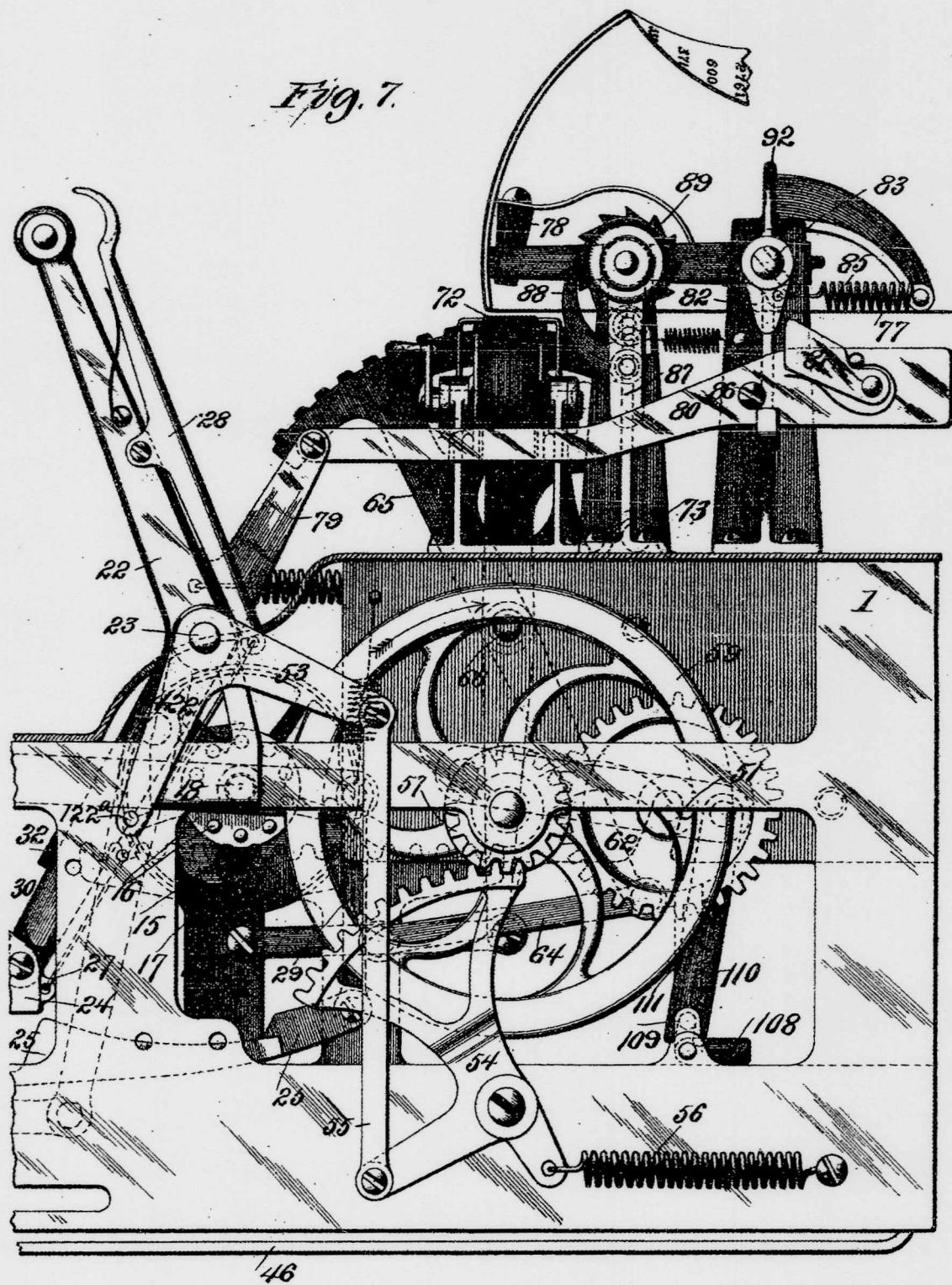
Il passe dans mon Bureau de quinze ans
jusqu'au 20 Avril 1847
par M. Flett
à 6 ans 1007

Ministère du Commerce et de l'Industrie

Lieu de l'Institution ou place de résidence.

Le Chef des Chiffres
de la Propriété Industrielle

J. G. Hartung



46

Par procuration de M^r Hiett
Paris, le 20 Avril 1897

Chassonant.

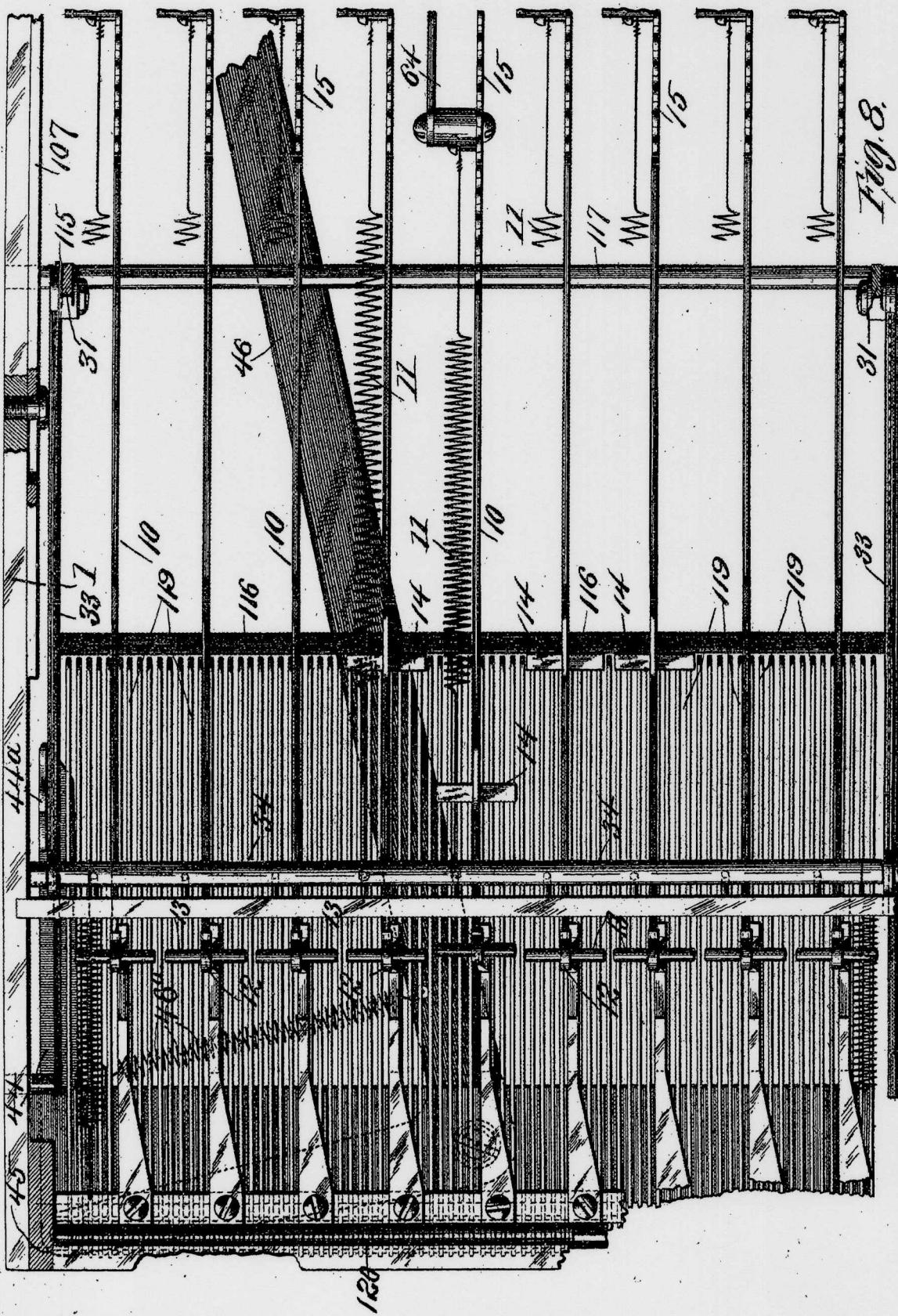
288.138

SH

Il faut être envoi au Bureau de l'Invention
fin le 20 Avril 1897
par M. Gatti
Paris, le 6 aout 1897
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
Pour le Ministre d'Instruction.

Le Chef du Bureau
de la Propriété industrielle

J. Dethier



Par l'imprimerie de M^r Huet
Paris, le 20 Juillet 1872.

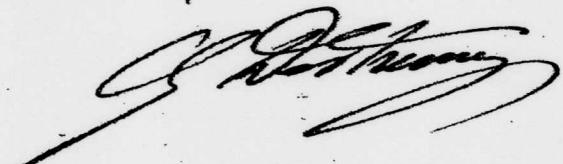
Chauvet.

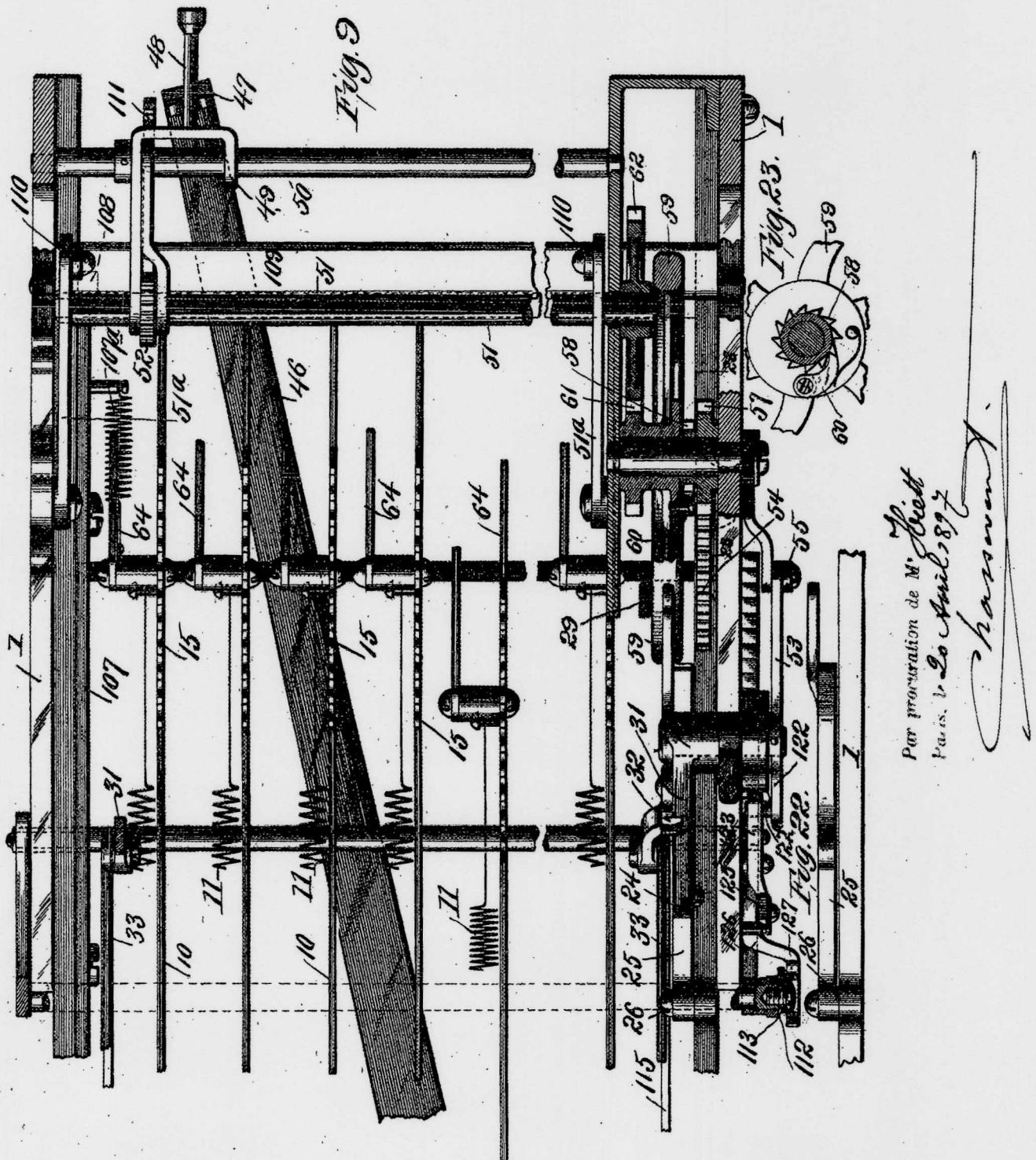
266.138

Sp

Il peut être annexé au Brevet de quinze ans
 pris le 20 Avril 1897
 par M. Desmett
 Paris, le 6 avril 1897
 Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
 Pour le Ministre et par déléguation.

Le Chef du Bureau
 de la Propriété industrielle





Par imprimerie de M. Chassanoff
Paris, le 20 Avril, 1892

296.188

SB

Il peut être annexé au Bureau de quinze ans
fin le 20 Avril 1897
par M. Joffre
Paris, le 6 aout 1897
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
Pour le Ministre et par délégation.

Le Chef du Bureau
de la Propriété industrielle





Fig. 10.

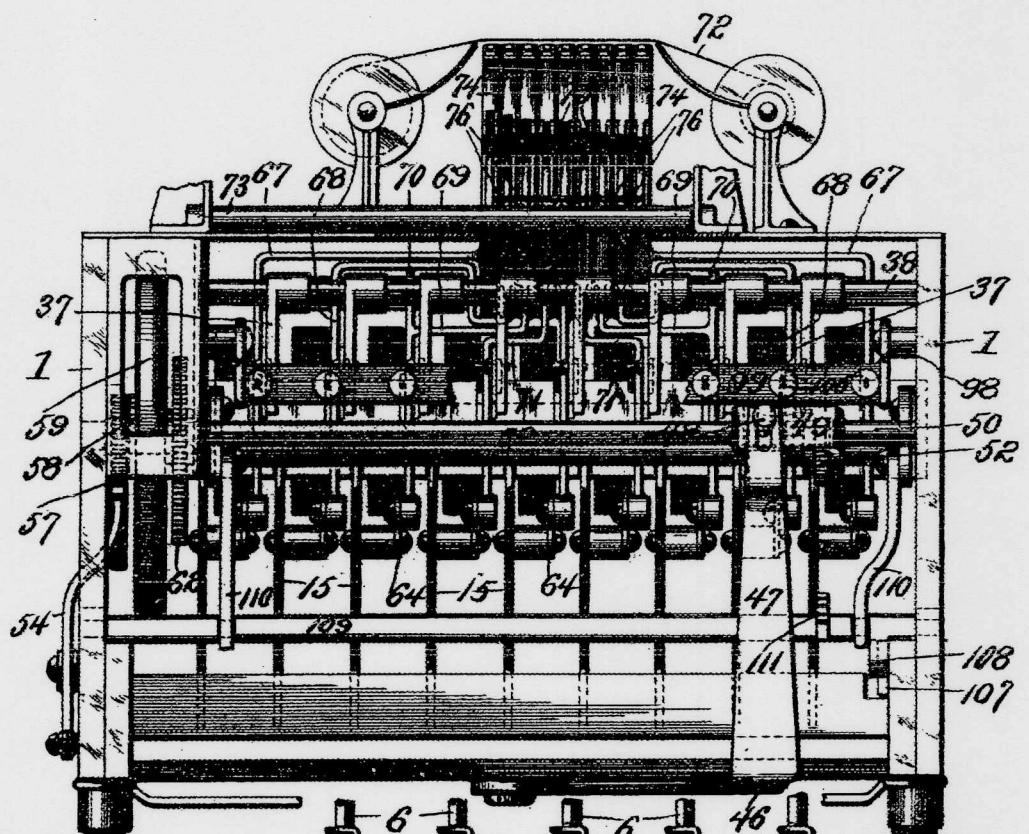
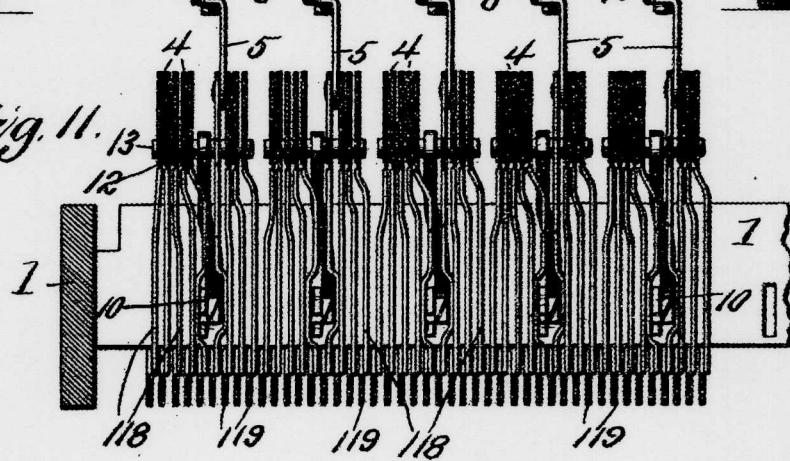


Fig. 11.



*Forêt
Paris, le 20 April 1897*

C. Horowitz

265.188

60

Chasse dans la vallée de Bruxelles au printemps
fin le 20 Avril 1867
par M. Gfiett
Médiolano 6 ans 1867
Le chasseur du Régiment de...
Port des fusils et patrouille d'assaut

de la Compagnie...
de la Compagnie...
de la Compagnie...
de la Compagnie...

G. Wettering

61

Fig. 12.

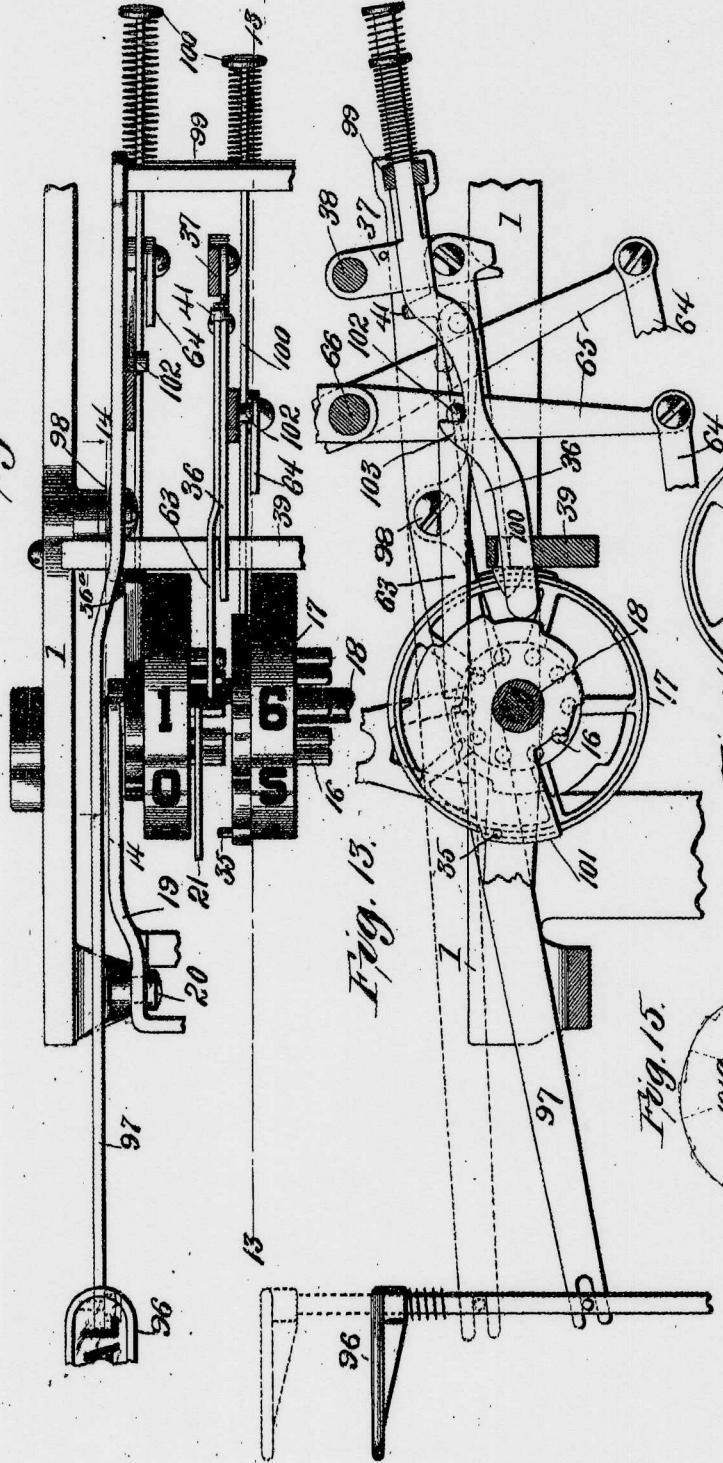


Fig. 13.

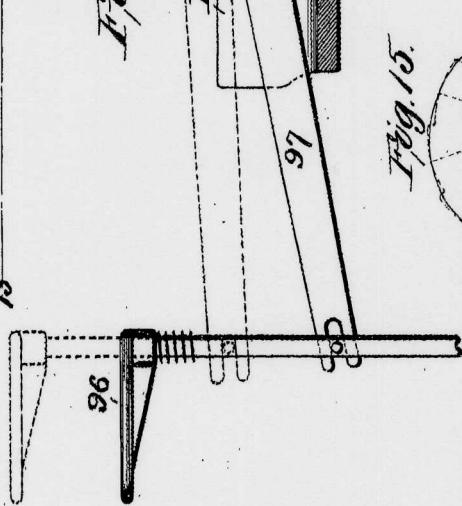


Fig. 15.

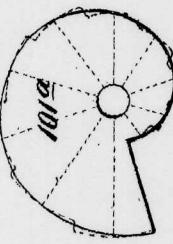
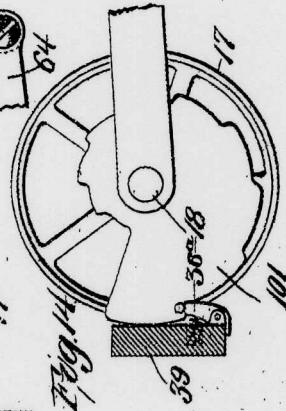


Fig. 14.



Pour l'invention de M^r Sheet
Paris, le 20 Avril 1897

Chauvin.

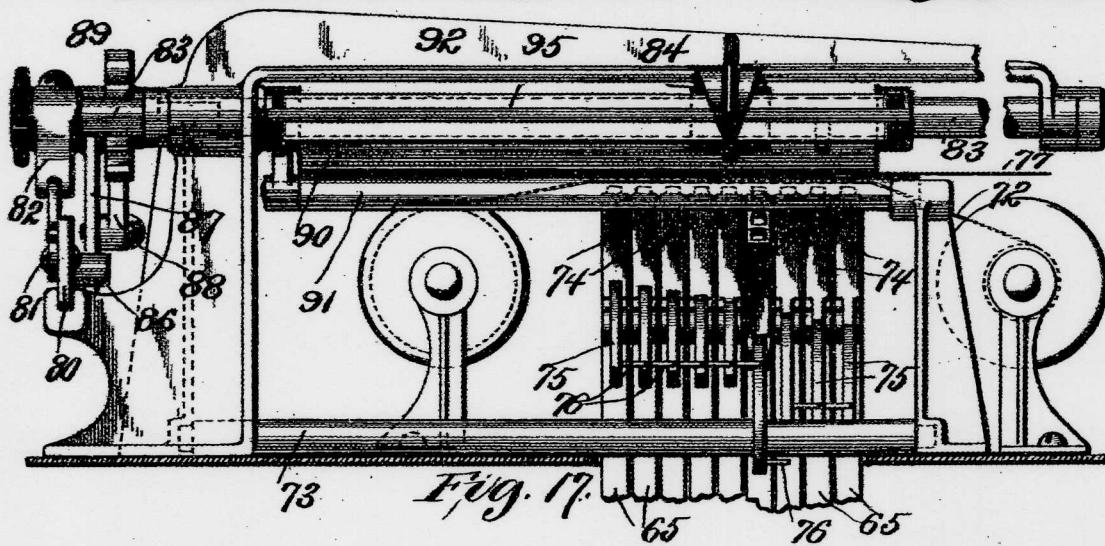
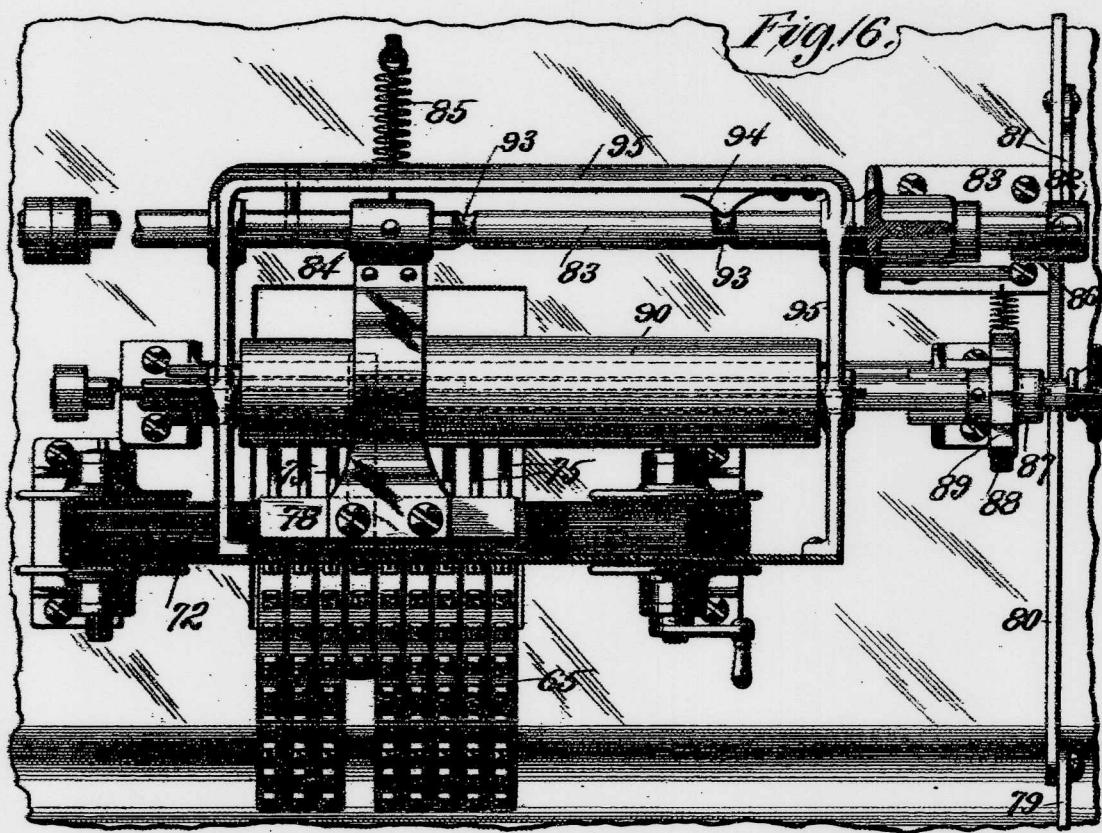
266,188

62

La pour être annexé au Brevet de quinze ans
 pris le 20 Avril 1897
 par M. D'Fieffet
 Paris, le 6 aout 1897
 Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
 Pour les Affaires d'Invention.

Le Chef du Bureau
 de la Propriété Industrielle

C. G. Hartmann



Par procuration de M^r J. B. Chasson
Paris, le 20 April 1897

Chasson.

266,138

64

Il a pu être envoié au Brevet organique aux
puis le 20 Avril 1892
par M. Driett
Paris, le 6 Janvier 1897
Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
Pour le Ministre et par délégation.

Le Chef-du Bureau
de la Propriété Industrielle



Fig. 18.

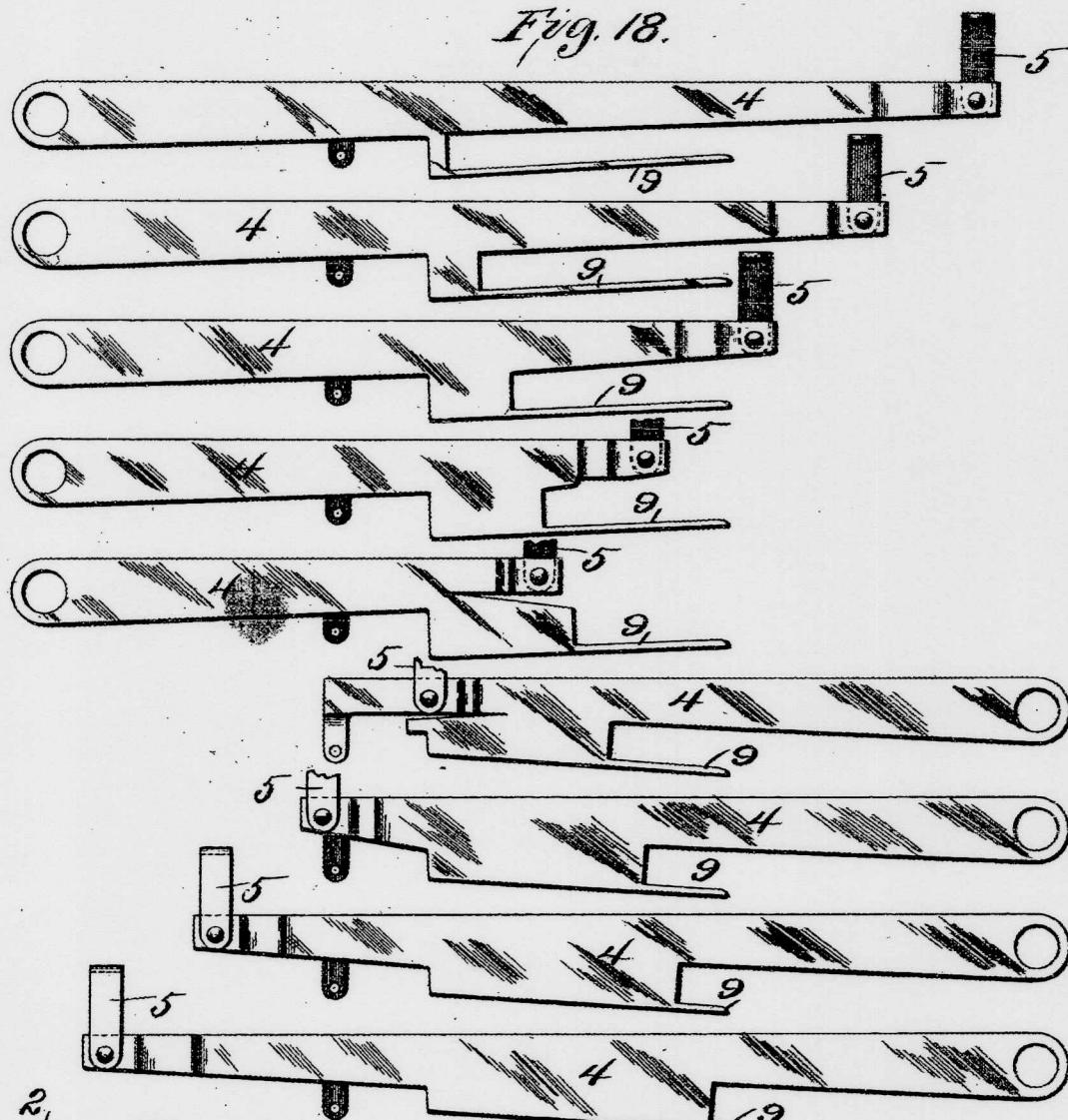


Fig. 19.

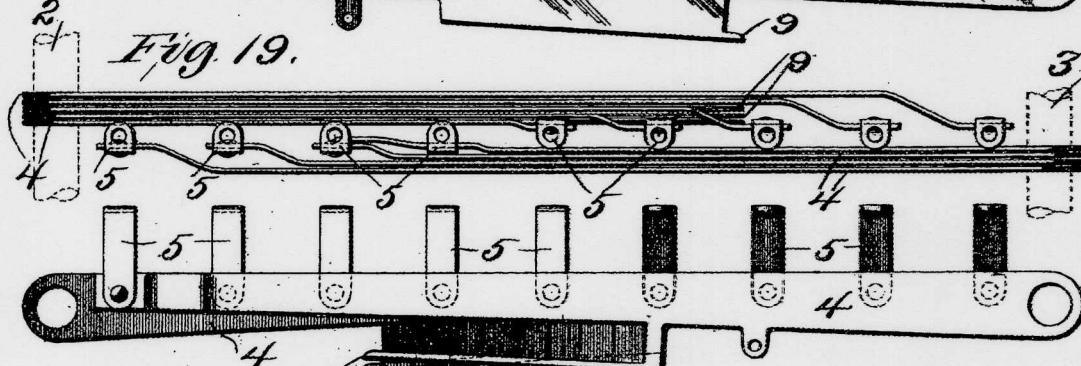


Fig. 20.

Par procuration de M^{me} Hiett
Paris, le 20 Avril 1897

Hassencamp.

266188

66

Il peut étre annexé au Brevet de quinze ans
 pris le 20 Avril 1897
 par M. Giett
 Paris, le 6 aout 1897
 Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
 Pour le Ministre et par députation

Le Chef du Bureau
 de la Propriété industrielle

